



# La lettre de la LOUVETERIE

ISSN 2647-607X

Bulletin d'information de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France

## Editorial du Président

### À tous les Lieutenants de Louveterie



Les mesures de confinement et de distanciation mises en place, le lundi 16 mars 2020 pour lutter contre la propagation de l'épidémie coronavirus COVID-19, en limitant tout contact et déplacement au strict minimum sur l'ensemble du territoire nous ont amené à reporter notre assemblée générale qui

se tenait traditionnellement en juin lors du GAME FAIR à Lamotte-Beuvron.

Après avoir longuement hésité sur le choix de la date et du lieu, le conseil d'administration lors de sa séance du 2 juillet 2020 a été contraint de reporter **l'assemblée générale au samedi 19 septembre 2020**, et de la maintenir comme par le passé au centre de la Fédération Française d'Equitation à **LAMOTTE-BEUVRON**.

Au cours de cette assemblée générale, nous procéderons à l'élection du tiers sortant des membres de notre conseil d'administration. Pour certains candidats qui auront en charge de remplacer ceux qui ont quitté leurs fonctions en décembre dernier, pour d'autres ce sera l'occasion d'accéder à de nouvelles responsabilités, où ils deviendront les acteurs responsables de la louveterie d'aujourd'hui et de son avenir de demain.

Vous comprendrez que pour notre association il est indispensable de retrouver un conseil d'administration et un bureau au complet pour qu'elle puisse engager des actions qui correspondent à vos attentes et replacent le rôle des Lieutenants de Louveterie au centre de sa fonction initiale et des enjeux actuels.

Dans ce cadre, nous sommes sans cesse confrontés à redéfinir les besoins du terrain. Cependant, les actions pour lesquelles nous sommes sollicités doivent uniquement émaner de notre autorité de tutelle et ne peuvent pas sortir du cadre législatif qui définit la fonction pour laquelle nous avons postulé.

Il devient urgent et indispensable que l'on donne aux lieutenants de louveterie les moyens réglementaires et matériels pour leur permettre de mener à bien des actions comme celles engagées dans le cadre du plan national loup, de la peste porcine africaine, ou du programme SYLVATUB pour le contrôle de la tuberculose bovine dans la faune sauvage.

Cet évènement annuel est pour nous l'occasion de montrer notre cohésion nationale, à une époque où l'actualité nous rattrape avec des attaques de plus en plus fréquentes contre la chasse, auxquelles la louveterie n'échappe pas.

Nous comptons donc sur votre présence, et nous allons, je l'espère, nous retrouver nombreux, même si l'époque et le lieu choisis ne semblent pas idéals.

Alain BRISARD  
Le Président

# A VOUS QUI CHASSEZ AVEC DES CHIENS

## La maladie d'Aujeszky

**Cette maladie virale très contagieuse qui menace les sangliers et les chiens de chasse, doit inciter les Lieutenants de Louveterie à une grande vigilance.**

Après la peste porcine africaine et en pleine crise de coronavirus, cette maladie qui est très rare en France, a fait de nouveau son apparition ces dernières semaines. Selon un rapport de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), des cas de maladie d'Aujeszky ont été détectés en début d'année dans trois élevages de sangliers en Sologne bourbonnaise dans de l'Allier (Auvergne-Rhône-Alpes), département voisin de la Creuse.

Cette maladie virale très contagieuse qui s'attaque aux sangliers, contamine aussi nos chiens pour qui elle est mortelle en seulement 48 à 72 heures, ce qui constitue un sujet d'inquiétude pour les lieutenants de louveterie.

### • Une maladie non transmissible à l'homme

Selon l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire, la maladie « d'Aujeszky » est une maladie très contagieuse provoquée par un virus de type Herpès et pour laquelle il n'existe pas de traitement. Elle affecte essentiellement les porcs et les sangliers. Lorsqu'un sujet est infecté, il reste porteur du virus à vie et le transmet à ses congénères via sa salive, ses sécrétions nasales et génitales. Les symptômes sont variables, allant de problèmes respiratoires tenus à graves, en passant par des troubles neurologiques ou des troubles reproductifs, avec un taux de mortalité faible chez les adultes (2%).

### • Une maladie mortelle pour les chiens



Cependant ce virus peut toutefois infecter d'autres espèces, notamment les chiens, chats les chevaux et les bovins, qui, eux, ne peuvent pas transmettre le virus, pas même entre eux. Si les symptômes sont là aussi variables, avec notamment insuffisances respiratoires, toux, fièvre, grattage compulsif et convulsions, l'issue est en revanche toujours fatale pour les autres espèces qui contractent la maladie et en meurent en 48 à 72 heures.

### • Des analyses de la faune sauvage à venir

Selon le rapport de l'OMSA (Organisation Mondiale de la Santé Animale) du 21 avril 2020, et la préfecture de l'Allier il n'est pas improbable que les animaux aient pu être contaminés à travers la clôture de l'élevage de « Beaulon. » ou dans tout autre lieu contaminé. Pour

le moment, il s'agit d'une hypothèse qui n'a pas encore pu être confirmée, la chasse ayant été interdite pendant le confinement. Des analyses de sangliers en milieu ouvert devraient être menées plus tard afin d'exclure l'hypothèse de leur contamination.

### • Une maladie qui n'est pas nouvelle

Ces trois cas ne sont d'ailleurs pas une première depuis que la France a été déclarée exempte de la maladie dans les élevages. Un cas de maladie a notamment été confirmé en décembre dernier en Haute-Garonne. Avant cela, en avril 2019, des cas avaient conduit à l'abattage d'un élevage dans les Alpes de Haute-Provence et un autre dans le Vaucluse. Et en mars 2018, c'est un élevage des Pyrénées-Atlantiques qui était abattu suite à la découverte d'un cas. Preuve que la maladie, bien que rare, continue à circuler.

### • Des précautions à prendre

Cette situation méritait d'être portée à votre connaissance, et doit inciter ceux qui utilisent des chiens pour traquer les sangliers à être vigilants. Les cas suspects observés doivent faire l'objet d'une signalisation près de la DDCSPP (direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) afin que des analyses puissent être effectuées en vue de limiter la propagation de cette maladie.

Affaire à suivre !!!!!

Alain BRISARD ●  
Le Président

## « PAS DE SANGLIERS DANS MON MAÏS »

Il pourrait être intéressant de connaître et surtout faire connaître aux agriculteurs impactés par des dégâts de SANGLIER, l'étude qui vient d'être mise en place par ARVALIS\* afin qu'ils puissent faire part de leur expérience et permettre ainsi de faire évoluer les connaissances et ne pas

perdre de temps avec les méthodes inefficaces.

Les lieutenants de louveterie peuvent également s'inscrire et parfaire ainsi leurs connaissances sur ce sujet qui reste toujours d'actualité.

Cette étude porte le nom de :

« Pas de sangliers dans mon maïs »

**\*ARVALIS propose aux agriculteurs volontaires** de tester des techniques visant à protéger les semis de maïs contre les dégâts de sangliers.

Le dispositif expérimental proposé est simple : il s'agit de comparer les dégâts de sangliers entre une **parcelle témoin** (sans protection spécifique)

et une **parcelle test** dans laquelle une méthode de lutte est mise en place.

Les méthodes de lutte proposées visent à :

- **effaroucher** les sangliers en agissant sur leurs différents sens ; sonore, olfactif, gustatif.
- **diluer les attaques** en modifiant le peuplement du maïs (plantes appâts, écartement réduit entre rang) ou en limitant l'accès aux semences de maïs (effacement des rangs).

D'autres méthodes de votre choix sont susceptibles de présenter un intérêt et peuvent donc être mises en œuvre, seules ou combinées.

Vous pourrez décrire votre dispositif expérimental sur le groupe Landfiles dédié à cette expérimentation, faire part de vos retours d'expérience et accéder aux résultats obtenus par d'autres agriculteurs !

**Comment faire pour contribuer ? C'est simple !**

**Faites votre choix parmi une liste de solutions à tester**

- **Modalité 1** - Effarouchement à l'aide de répulsif sonore
- **Modalité 2** - Effarouchement grâce à l'application de parfum
- **Modalité 3** - Effarouchement grâce à l'application de cheveux
- **Modalité 4** - Effacement des rangs tout de suite après le semis
- **Modalité 5** - Semis de plantes ap-

pâts.

- **Modalité 6** - Semis à écartements réduits
- **Modalité 7** - Produit appliqué sur la semence
- **Modalité 8** - Produit appliqué sur la parcelle (ou une zone de la parcelle)
- **Modalité 9** - Installation d'une clôture électrique
- **Modalité 10** - Autre technique de votre choix que vous souhaitez tester, décrivez-la.

**Partagez vos observations et accédez aux solutions testées par d'autres**

Vous pourrez ensuite renseigner vos observations au fil de l'eau, informer la communauté concernant la présence ou l'absence de dégâts de sangliers et accéder aux résultats obtenus par d'autres agriculteurs. Il existe aussi une possibilité de commentaires et sans doute un forum de questions

Vous recevrez également à la fin les synthèses et analyses des collectes de données effectuées par les membres du groupe

Au début, je pense qu'une certaine inertie sera constatée comme dans toutes les études de ce genre, **il faut donc informer et inciter les agriculteurs impactés à s'inscrire et renvoyer leurs données**

**Vous souhaitez rejoindre la communauté ?**



**Vous pouvez demander un code d'accès, recevoir le protocole, suivre les déclarations ...**

**Voici le lien :**

<https://landfiles.com/pas-de-sanglier-dans-mon-mais>

*\*Arvalis - Institut du végétal est un institut technique agricole français réalisant de la recherche appliquée agricole, financé et géré par les producteurs de céréales, de pommes de terre, de lin, de tabac et de fourrages, avec le concours des interprofessions et des fonds de financement de la recherche.*

**Bernard ANDRIES** ●  
Président du Nord

## PESTE PORCINE AFRICAINE (PPA)

**Le 9 juillet 2020 au cours de la réunion du CNOPSAV dirigée par Madame Claire LE BIGOT sous direction de la santé et de la protection animale à laquelle j'étais convié, un bilan sur l'évolution de la Peste Porcine Africaine a été effectué.**

**A ce jour, la France est indemne de PPA.**

**Une alerte précoce a permis de réduire les risques de propagation de la maladie dans les zones encore indemnes :**

- dès la phase de suspicion, des mesures de blocage de l'exploitation ont été mises en place pour éviter la propagation de la maladie,
- dès la confirmation du foyer, des mesures de lutte ont été déployées pour éviter et contrôler la diffusion de l'agent pathogène en dehors des élevages.

Toutes ces mesures ont été détaillées dans le plan national d'intervention sanitaire d'urgence.

### **France**

Trois jours après la déclaration des premiers cas chez des sangliers en Belgique, la France a mis en place un dispositif de surveillance renforcée des sangliers. **Aucun cas n'a été déclaré à ce jour (source : DGAL).**

### **Des mesures de protection :**

Le ministère français en charge de l'agriculture a annoncé le 14 janvier

2019 la création d'une "zone blanche", devant être vide de sangliers pour réduire le risque d'introduction de la maladie sur le territoire national. Cette zone blanche, considérée à très haut risque, a été mise en place le long de la frontière franco-belge. Le découpage précédent correspondant à la maille communale a été redéfini par la limite de la clôture, les parties des communes concernées hors clôture passant de zone d'observation renforcée (ZOR) en zone d'observation (ZO). La clôture de 111,5 kilomètres, achevée le 5 avril 2019, a été

rallongée en octobre 2019 dans le département des Ardennes. La clôture actuelle haute de 1,5 mètres, et qui s'enfonce de 50 centimètres dans le sol s'étend maintenant sur 132 kilomètres.

#### Des mesures de surveillance :

Du 16 septembre 2018 au 9 janvier 2020, 503 cadavres de sangliers ont été signalés et 476 testés dans le cadre du réseau Sagir. Toutes les analyses de recherche de PPA étaient négatives (source : réseau SAGIR au 9 janvier 2020). En complément de cette surveillance événementielle, une surveillance programmée a été mise en place depuis le 18 février 2019 : un échantillon de 20 % des sangliers abattus dans la zone blanche est ainsi analysé (source : DGAL). Dans ce cadre, 172 sangliers ont été dépistés et tous étaient négatifs (source : DGAL au 31 décembre 2019).

#### Maintien des actions de dépeuplement et de surveillance

Dans les zones blanches, les opérations de dépeuplement des sangliers

se sont maintenues sous la coordination de la DRAAF Grand-Est avec les acteurs locaux : l'OFB, les Lieutenants de Louveterie, l'ONF, et les Fédérations de chasseurs.

**Dans les zones réglementées**, les patrouilles de surveillance ont été intensifiées avec les acteurs locaux pour trouver des animaux morts.

**Dans les zones blanches**, tous les sangliers trouvés morts et 20% des sangliers tirés sont analysés.

**Dans les zones d'observation** (autour des zones blanches), tous les sangliers trouvés morts sont analysés.

Dans le cadre de ces opérations de lutte, il faut également souligner la parfaite coordination des autorités françaises avec les autorités belges grâce à la mise en place d'une task-force.

Un assouplissement de ces mesures pourrait être envisagé en fonction de l'évolution de la situation en Belgique qui souhaite retrouver son statut de



pays indemne de la PPA.

#### **Recommandations pour les chasseurs**

Afin d'éviter la propagation en France, il est rappelé à tous les opérateurs concernés l'importance d'effectuer une surveillance accrue et de signaler au plus vite tout cas de suspicion dans la faune sauvage en contactant :

- l'Office Français de la Biodiversité,
- la Direction départementale en charge de la protection des populations dont vous dépendez.

Alain BRISARD ●

## LES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE SEINE-MARITIME REÇUS EN PRÉFECTURE

Suite au renouvellement des lieutenants de louveterie, Monsieur Pierre André DURAND, Préfet de Seine-Maritime, a convié l'ensemble des membres du groupement départemental en préfecture le 28 février dernier.

Un moment d'échange rare, riche et où les enjeux départementaux ont été largement abordés, en particulier le contexte grandissant de surpopulation de sangliers et l'envolée de la facture dégâts qui l'accompagne.

Le groupement de Seine-Maritime compte 16 lieutenants de louveterie dont 3 endossent la fonction pour la première fois et bénéficient à ce titre d'un accompagnement pour leur prise de fonction.

Deux circonscriptions couvrent des enjeux spécifiques et sensibles de régulation en secteur périurbains.



Cette journée fut l'occasion de rappeler l'importance des missions assurées par ces auxiliaires bénévoles de l'État, mais aussi d'insister sur trois

aspects essentiels de la fonction : la sécurité, la relation de confiance et l'exemplarité.

## LES LOUVETIERS DE L'YONNE

Les Louvetiers de l'Yonne au cours de leur Assemblée Générale sous la présidence d'Eric DUPIRE, ont remis la médaille commémorative des Lieutenants de Louveterie de France à Messieurs Luc LENOIR, Gérard SAMYN, Arduino DEDEMO et Jean-Michel BOULMIER qui sont partis en retraite. Etaient présents Mr LECAS président de la FDCY, Mr ROUSSEL directeur de la DDT, et Mme CHARONNAT cheffe de l'Unité Forêt Chasse Paysage Service Forêt Risque Eau Nature - DDT, ainsi que deux agents de l'OFB.



A ce jour, l'Yonne compte 11 Louvetiers dont une femme, qui ont élus les membres du bureau, Mr Eric DUPIRE président, Mr Joël CRETTE vice président, Mr François SAUTIER secrétaire trésorier et Bruno SAUTIER secrétaire adjoint.

## LE SITE MISSION DE LA LOUVETERIE

### Rappel à tous les présidents départementaux

Le logiciel « Mission de la Louveterie » qui est maintenant opérationnel doit nous permettre de centraliser toutes nos missions. Il a été organisé en respectant les déclinaisons de notre structure nationale, et permet d'accéder en temps réel à toutes les informations utiles pour les lieutenants de louveterie, les présidents départementaux, les DDTM, les Présidents Régionaux et pour notre ministère de tutelle.

Chacun à son niveau est responsable de son succès et doit accepter de se familiariser avec son utilisation pour qu'il devienne accessible à tous et que les informations collectées soient fiables.

Il est indispensable que les directions départementales acceptent ce mode de transmission dématérialisé, dont elles pourront exploiter les données en vue de les utiliser directement ou des les importer sur

leurs logiciels spécifiques. Elles pourront bénéficier du même droit d'accès que celui qui est concédé aux présidents départementaux, elles auront accès aux mêmes informations, et pourront utiliser le site pour transmettre des informations départementales.

Les responsables départementaux doivent renseigner toutes les informations qui relèvent de leurs compétences pour que le site soit en mesure de fonctionner et pour que les lieutenants de louveterie puissent obtenir leur mot de passe.

Ce site est le seul moyen dont nous disposons pour avoir une vue d'ensemble sur les activités menées par notre institution et pour accéder aux diverses informations générales.

D'avance je vous remercie

## IN MEMORIAM



Notre collègue et ami **Jean-Pierre GROSJEAN** nous a quitté le 22 Avril 2020, à l'âge de 66 ans. C'est en plein exercice de sa fonction de Lieutenant de Louveterie que Jean-Pierre est décédé.

Il a toujours rempli de manière exemplaire, impartiale et objective, les missions de service public qui lui ont été confiées durant ses 33 années au sein de la Louveterie.

Les Lieutenants de Louveterie de Haute-Saône s'associent à l'immense peine de son épouse, de ses enfants et petits-enfants, et de toute sa famille.

## LES COTISATIONS

*Rappel  
du Trésorier*

**Rappel à tous nos adhérents** d'effectuer si cela n'est pas fait, le versement de la cotisation nationale qui s'élève à 35€ à l'ordre de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France à adresser au trésorier Monsieur Emile SAMAT.

Selon l'article 8 des statuts, seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée générale.

Chaque Lieutenant de Louveterie sur présentation de sa carte officielle ou de sa commission pourra accéder à la salle de réunion **le samedi 19 septembre 2020** pour notre assemblée générale, qui se tiendra comme l'an passé au parc équestre fédéral de Lamotte-Beuvron. Des dispositions ont été prises pour faciliter votre entrée. **Du fait des mesures de sécurité renforcées, vous devez prévoir d'arriver suffisamment tôt sur le site où un rafraîchissement vous attendra.**

**Les gestes barrières et mesures de distanciation en vigueur devront être respectés.**

**Déjeuner organisé par l'Association des Lieutenants de Louveterie de France**

Un déjeuner sera servi à l'issue de l'assemblée générale dans les locaux de la Fédération Française d'Équitation.

Les tickets du repas seront à retirer dès votre arrivée le matin lors de l'émargement pour les Lieutenants de Louveterie ayant retenu et réglé leurs repas.



## Assemblée Générale Ordinaire :

L'assemblée générale est prévue à 10h00. Elle se déroulera dans la salle de réunion de la F.F.E de Lamotte-Beuvron au-dessus de la salle de restaurant.

L'accueil sera effectué à partir de 9h00 pour l'émargement, le retrait des bulletins de vote et des tickets repas. L'assemblée générale débutera à 10h00 précises.

Les Lieutenants de Louveterie sonneurs sont invités à venir avec leur trompe et à se mettre en rapport avec Michel Le Normand.

La représentation de la Louveterie impose que chacun se présente dans une **tenue correcte**, selon le protocole en vigueur dans la Louveterie. Il est donc vivement souhaité de porter une des tenues suivantes :

- Tenue de cérémonie : blazer bleu, pantalon gris anthracite, gilet de louvetier, chemise blanche, cravate de louveterie et chaussures noires pour ceux qui le peuvent,
- ou tenue classique, avec chemise cravate et veste obligatoire.

Nous vous invitons tous à venir nombreux à notre assemblée générale.

Le président Alain BRISARD et le Conseil d'Administration tiennent à ce que le corps des Lieutenants de Louveterie soit représenté dans la plus grande dignité, tant dans la tenue que dans l'attitude.

**À BIENTÔT À LAMOTTE-BEUVRON !**

## LISTE DES ADMINISTRATEURS À ÉLIRE

| Administrateur à élire                              | Ancienne Région   | Administrateur sortants   |
|---|---|---------------------------|
| <b>MONTAGNER Éric</b><br>À coopter pour 4 ans       | <b>Midi Pyrénées</b><br>09 l'Ariège, 12 l'Aveyron,<br>31 la Haute Garonne, 32 le Gers,<br>46 le Lot, 65 les Hautes Pyrénées,<br>81 le Tarn, 82 le Tarn et Garonne                       | <b>SAINT-CRIQ Maurice</b> |
| <b>BOUGETTE Olivier</b><br>À coopter pour 2 ans     | <b>Languedoc Roussillon</b><br>11 l'Aude, 30 le Gard, 34 l'Hérault,<br>48 la Lozère, 66 les Pyrénées Ori-<br>entales  | <b>LEBECQ Christian</b>   |
| <b>LEFIEF Frédéric</b><br>À coopter pour 4 ans      | <b>Centre</b><br>18 le Cher, 28 l'Eure et Loire, 36<br>l'Indre,<br>37 l'Indre et Loire,<br>41 le Loire et Cher, 45 le Loiret  | <b>MATHE Jean Claude</b>  |
| <b>ANDRIES Bernard</b><br>À élire pour 6 ans        | <b>Nord pas de Calais</b><br>59 Le Nord, 62 Le Pas de Calais  | <b>COLLIN Bernard</b>     |
| <b>LE NORMAND Michel</b><br>À renouveler pour 6 ans | <b>Picardie</b><br>02 l'Aisne, 60 Oise, 80 Somme  | <b>LE NORMAND Michel</b>  |
| <b>LAVIGNE Jean Jacques</b><br>À élire pour 6 ans   | <b>Aquitaine</b><br>24 la Dordogne, 33 la Gironde,<br>40 Les Landes, 47 le Lot et Garonne,<br>67 les Pyrénées Atlantiques   | <b>PREVOT Michel</b>      |
| <b>XX</b><br>À élire pour 6 ans                     | <b>Champagne Ardennes</b><br>08 les Ardennes, 10 l'Aube,<br>51 la Marne, 52 la haute Marne  | <b>BRIFFAUT Jean Luc</b>  |
| <b>LALVEE André</b><br>À élire pour 6 ans           | <b>Lorraine</b><br>54 la Meurthe et Moselle, 55 la<br>Meuse,<br>55 la Moselle, 57 les Vosges  | <b>SCHOLTUS Philippe</b>  |
| <b>SIROU Fabrice</b><br>À élire pour 6 ans          | <b>Île de France</b><br>75 Paris, 77 la Seine et Marne,<br>78 les Yvelines, 91 l'Essonne,<br>92 les Hauts de Seine, 93 la Seine<br>Saint Denis,<br>94 le Val de Marne, 95 le Val d'Oise | <b>PICAUD Robert</b>      |
| <b>JULIEN Nicolas</b><br>À élire pour 6 ans         | <b>Rhône Alpes</b><br>01 l'Ain, 07 l'Ardèche, 26 la Drôme,<br>38 l'Isère, 42 La Loire, 69 le Rhône,<br>73 la Savoie, 74 la Haute Savoie   | <b>TAPPAZ Michel</b>      |
| <b>VLYM Arnaud</b><br>À coopter pour 4 ans          | <b>Alsace</b><br>67 Bas Rhin, 68 Haut Rhin  | <b>RIES Jean Luc</b>      |

# Association des Lieutenants de Louveterie de France

Reconnue d'utilité publique par décret du 1er Mai 1926

60, rue des Archives 75003 PARIS - C.C.P. PARIS 268-49P

**Adresse administrative : 13 chemin du Weiher 57220 BOULAY MOSELLE**

## Association des Lieutenants de Louveterie de France 29 Janvier 2020

### MEMBRES DU BUREAU

|  |  |  |
|--|--|--|
| <b>Président</b><br>Alain BRISARD          | Le Gué de Lente<br>61250 ST NICOLAS DES BOIS                           | 02 33 26 05 38 / 06 81 51 35 02<br>brisardalain@hotmail.fr     |
| <b>Vice-Président</b><br>Michel LE NORMAND | 20 rue de Crapin<br>60840 BREUIL LE SEC                                | 06 08 25 07 71<br>le.normand.michel@wanadoo.fr                 |
| <b>Secrétaire</b><br>Philippe SCHOLTUS     | 13 Chemin du Weiher<br>57220 BOULAY MOSELLE                            | 03 87 79 33 82 / 06 73 16 02 96<br>philippe.scholtus@gmail.com |
| <b>Trésorier</b><br>Emile SAMAT            | Villa l'Olivière<br>1083 chemin de la Barbarie<br>83270 ST CYR SUR MER | 04 94 26 121 37 / 06 88 90 52 11<br>emilesamat@gmail.com       |
| <b>Membre</b><br>Alain LEBECQ              | 105 route de La Cigogne<br>Chez Rullier<br>16300 BARRET                | 05 45 80 56 27 / 06 15 62 76 48<br>lebecqetassocies@wanadoo.fr |

### COMMISSIONS

#### Communication et gestion du site internet :

**Eric MONTAGNER**  
1 Route de Mondonville  
31700 CORNEBARRIEU  
06 08 61 78 71  
infositelouveterie@gmail.com

#### Commission Loup :

**Emile SAMAT**  
**Michel METTON**

#### Relations avec la Société de Vènerie :

**André PIOC**  
**Gérard COURCIER**  
La Motte  
53150 MONTOURTIER  
02 43 90 09 24  
06 08 94 61 05  
gerard-courcier@orange.fr

#### Comité de rédaction de la «Lettre de la Louveterie» :

**Alain BRISARD**  
**Michel LE NORMAND**

#### Responsable de la gestion et vente de matériel, insignes et objets promotionnels :

**Frédéric LEFIEF**  
Les Desforges  
37220 BRIZAY  
02 47 95 29 65  
06 08 85 17 53  
boutiquelouveterienational@gmail.com



**ASSOCIATION DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE FRANCE**

Reconnue d'utilité publique (Décret du 1er mai 1926)

Date de la commande :

|                       | Adresse : | Adresse de Livraison : | Adresse de facturation :   |
|-----------------------|-----------|------------------------|--|
| Département :         |           |                        | ASSOCIATION OU GROUPEMENT<br>DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE<br>DU DEPARTEMENT<br>.....<br>.....<br>.....<br>..... |
| N° de téléphone :     |           |                        |  |
| Nom et prénom :       |           |                        |  |
| Adresse :             |           |                        |  |
| Code postal - Ville : |           |                        |  |

**Insignes réglementaires et accessoires - Franco de port**

| ARTICLES  | P.U.            | Quantité | TOTAL |
|---|-----------------|----------|-------|
| Insigne réglementaire ø 40 mm   | <b>50,00 €</b>  |          |       |
| Porte insigne en cuir   | <b>4,00 €</b>   |          |       |
| Insigne modèle réduit ø 23 mm   | <b>30,00 €</b>  |          |       |
| Insigne pins de congrès ø 18 mm   | <b>25,00 €</b>  |          |       |
| Insigne piqueur ø 30 mm   | <b>25,00 €</b>  |          |       |
| Épingle cravate   | <b>28,00 €</b>  |          |       |
| Écussons (tissu) scratch  | <b>7,00 €</b>   |          |       |
| Barette Lieutenant de Louveterie scratch  | <b>7,00 €</b>   |          |       |
| Guide Lieutenant de Louveterie (édition 2011)   | <b>6,00 €</b>   |          |       |
| Panneau magnétique rond ø 20 cm   | <b>20,00 €</b>  |          |       |
| Autocollant pare-brise  | <b>3,00 €</b>   |          |       |
| Timbre caoutchouc   | <b>20,00 €</b>  |          |       |
| Cravate -nouveau modèle-  | <b>20,00 €</b>  |          |       |
| Foulard femme - 68 cm x 68 cm   | <b>25,00 €</b>  |          |       |
| Médaille d'honneur - diamètre 70 mm   | <b>70,00 €</b>  |          |       |
| Porte-clés Lieutenant de Louveterie   | <b>5,00 €</b>   |          |       |
| Sac à bottes (adapté aux bottes de vènerie)   | <b>26,00 €</b>  |          |       |
| Sacoche cuir avec poignée   | <b>200,00 €</b> |          |       |
| Sacoche cuir avec sangle  | <b>160,00 €</b> |          |       |
| Dagues pliantes (manche bois de cerf + avec insigne)                                  | <b>200,00 €</b> |          |       |
| Couteaux «Thiers» de poche  | <b>30,00 €</b>  |          |       |
| Echarpe polaire bleue avec tête de loup brodée  | <b>20,00 €</b>  |          |       |
| Lampe LED rechargeable 4 positions  | <b>152,00 €</b> |          |       |
| Gilet fluo HV spécial Lieutenant de Louveterie (L, XL ou XXL)                         | <b>24,00 €</b>  |          |       |
| Clé USB : Présentation en images de la Louveterie                                     | <b>10,00 €</b>  |          |       |
| Clip support de lampe Led   | <b>25,00 €</b>  |          |       |
| <b>TOTAL A REGLER.</b> une facture est établie pour toute commande supérieure à 100 € |                 |          |       |

Changement de prix à partir du 1er juin 2020.

Date

Signature

du présent **BON DE COMMANDE**  
(à envoyer à l'adresse ci-contre).

Chèque N°

**Chèque à l'ordre de l'Association  
des Lieutenants de Louveterie de France,  
à adresser à :****Frédéric LEFIEF -**Les Desforges -  
37220 BRIZAYTél. 02 47 95 29 65 - 06 08 85 17 53 -  
boutiquelouveterienational@gmail.com**PETITE ANNONCE****LES COMMANDES DE VETEMENTS A LA SOCIETE BALSAN**sont à adresser à la Sté BALSAN ZI La Malterie BP57 36130 Deols  
avec un chèque à l'ordre de la Sté Balsan.  
Tél. : 02.54605573 - Fax : 02.54605001 à l'attention de Melle Barniers

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire 2020  
de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France

**SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2020 À 10H00**

■ Emargement à partir de 9h00 ■

Salle du Parc Équestre Fédéral : Lamotte-Beuvron Loir et Cher  
Votre carte de Lieutenant de Louveterie vous permettra d'accéder  
à la salle de Réunion

**Ordre du jour**

Accueil et rapport moral

Rapport moral et d'activité 2019

Rapport financier

Approbation des comptes

Approbation des résolutions

Élections d'administrateurs

Questions diverses

Interventions des invités

Si vous souhaitez que nous puissions apporter une réponse à vos questions  
merci de les adresser au secrétaire avant le 30 août 2020.

Un déjeuner sera servi sur place à l'issue de l'assemblée générale ;  
la réservation et le règlement préalable est obligatoire.



**RÉSERVATION IMPERATIVE pour le DEJEUNER du samedi 19 septembre 2020**  
**Parc Équestre Fédéral de Lamotte-Beuvron Loir et Cher**

Coupon à retourner à : Emile SAMAT

Villa L'Olivière - 1083 Chemin de la Barbarie - 83270 St CYR SUR MER

avec le chèque correspondant tenant lieu de réservation avant le 30 août 2020 (dans la limite de couverts).

Nom - Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Nbre de personnes : ..... x 35 € = ..... € à régler par chèque à l'ordre de l'Association

• Apéritif offert par l'Association Nationale des Lieutenants de Louveterie de France •



**POUVOIR**

Je soussigné (e) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Lieutenant de Louveterie du département de .....

A jour de mes cotisations, donne pouvoir à Monsieur, Madame .....

Lieutenant de Louveterie

A l'effet de :

- me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France du 19 septembre à Lamotte Beuvron,
- voter et prendre toutes décisions en mon nom.

(Mention manuscrite :  
«Bon pour pouvoir» et signature.)

Le pouvoir peut être donné au Président «National ou à tout Lieutenant de Louveterie à jour de ses cotisations,  
dans la limite de 5 pouvoirs comme le prévoient les statuts.

Fait à ..... le ..... 2020